

# MAIRIE DE CHATEAUNEUF

## COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 août 2017

*Présents : MM. Jean-Paul MAURICE – Jean IANELLI - - Fabien DESSEREY – Mmes Danuta POLONSKY - Marie-Claude MANIÈRE - Christian RENARD*

*Excusé ayant donné pouvoir : Mr Christian ROY*

### Délibérations du Conseil Municipal

#### Contrats d'assurance

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SMAB de Dijon le nouveau contrat d'assurances multirisque de la commune figurant dans l'avant-projet présenté à l'assemblée.

#### Convention SAUR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la SAUR la convention à intervenir pour l'entretien des bornes de lutte contre les incendies de la commune.

#### Parcelle forestière

Le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable à la notification de vente de la parcelle forestière cadastrée ZH 24 – Sous les Roches – jouxtant une parcelle communale, d'une superficie de 94a 90ca appartenant à Mme Anne-Marie MEUNIER.

#### Travaux d'entretien de la toiture de l'hostellerie

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'entretien de toiture seront réalisés à l'hostellerie, côté terrasse, pour un montant estimatif de 5 000.00 € HT.

#### Occupation du domaine public

Le Conseil Municipal décide de rédiger un nouveau règlement des terrasses afin de réactualiser le document élaboré en 1996, en incluant notamment les nouvelles dispositions nationales du plan « sécurité tourisme ». Ce document sera présenté pour approbation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Le domaine public actuellement occupé par certains commerçants sera mesuré pour en définir des limites qui devront faire l'objet d'une sécurisation.

#### Commissions communales

Suite à l'appel à candidature, le Conseil prend note de la composition des commissions communales consultatives incluant les nouveaux volontaires :

- Commission de la communication : Responsable : Manière Marie-Claude -.

Jean-Paul MAURICE – Renard Christian – Polonsky Danuta – Maurice Florence - Chomard Frédéric.

Commission des fêtes : responsable : Jean Ianelli ;

MARCHAL Laurent - MARCHAL Marie - IANELLI Jean - IANELLI Anne-Marie - VIGNERON Véronique - PIGEON Gilles - GUENARD Maud - SCHMITT Gilberte - HAGEDORN Christiane - MATHIEU Béatrice - NEGRINI Béatrice - MAURICE Jean-Paul - MAURICE Florence - POLONSKY Danuta - DESSEREY Fabien - ROY Christian- MANIERE Marie-Claude - MANIERE Jean-Pierre - LACAZE Saura - RENARD Christian, CARDON Marie.

Commission du Fleurissement : responsable Danuta Polonsky –

Jean-Paul MAURICE - Jean IANELLI - Bernard JEANNIN - Christiane HAGEDORN - Véronique VIGNERON - Clément LACAILLE - Henriette FOURNIER - Anne IANELLI - Yvette BIJARD - Renée MONAMY - Béatrice NEGRINI

#### Local « Les Halles »

Afin de permettre la mise en conformité de la mairie au vu des obligations de mise en accessibilité, le conseil décide de transformer la cuisine afin d'y installer un bureau pour recevoir les personnes à mobilité réduite (installation d'une sonnette en bas de l'escalier de la mairie) et d'y assurer les séances du conseil municipal. Des devis seront réalisés pour équiper cette pièce d'un moyen de chauffage.

Afin de mettre en conformité la salle principale des halles, un bilan électrique sera réalisé ainsi que des devis pour modifier les portes. Les fenêtres seront repeintes dans le cadre d'une journée citoyenne, des artistes ayant proposé de procéder gracieusement à leur remasticage au préalable.

Dans la perspective de pouvoir utiliser cette salle en salle d'exposition, des devis pour un éclairage plus adapté seront demandés.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location qui seront en vigueur dès la fin des travaux :

- Gratuité pour les associations du village (un courrier leur sera adressé prochainement afin de recenser leurs besoins pour 2018)
- Tarif par jour pour les exposants : 20 € en semaine et 40 € samedi, dimanche et jours fériés.

#### Site internet de la commune

Après une présentation du site par Mr Chomard la semaine dernière aux membres du conseil municipal, le Maire et les conseillers tiennent à lui adresser leurs remerciements pour l'important travail réalisé. Le site ([chateauneuf-cotedor.fr](http://chateauneuf-cotedor.fr)) sera bientôt mis en ligne. Des espaces publicitaires seront disponibles pour les commerçants locaux.